



Labellisation CIES

Qu'est-ce que le CIES ?

C'est le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale qui a été créé en janvier 2002 à l'initiative de quatre des cinq confédérations syndicales représentatives (CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT) avec pour objectif :

- De développer en commun des solutions pratiques au service des salariés afin de mieux maîtriser leurs placements dans des conditions de sécurité et de justice et en partenariat avec les établissements financiers pratiquant une politique d'Investissement Socialement Responsable – ISR et,
- D'influencer le comportement des entreprises en faisant de l'épargne salariale une force de frappe financière au service des objectifs ISR du CIES.

Label CIES

Le Label CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale) a été obtenu en avril 2003 par Groupama Epargne Salariale pour son offre FCPE à compartiments : Groupama Epargne Responsable. Les offres d'épargne salariale pour être éligibles au Label CIES doivent respecter 8 principes :

- L'ensemble des fonds doit être géré de façon responsable



- Diversité des sources d'information externes et développement de compétences internes
- Diversification des instruments financiers en fonction de leur niveau de risque et sécurité
- Optimisation des frais de gestion et tenue de compte
- Majorité absolue des représentants de salariés dans les structures de gouvernance des fonds
- Avis préalable du Conseil de surveillance pour l'exercice des droits de vote attachés aux valeurs des actifs des fonds
- Mise en place d'un comité de suivi avec les organisations syndicales dans un rôle d'information et de conseil
- Contrôle des organismes financiers (Audit) par le CIES